

# FILTISAC

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG

Au capital de 8 814 837 500 FCFA

Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare

01 BP 3962 Abidjan 01

RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

## 1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

<p style="text-align: center;"><b>JEUDI 16 JUIN 2022</b> <b>A 10 HEURES</b> <b><u>DEBUT DES INSCRIPTIONS : 9 HEURES</u></b> <b>A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A</b> <b>ABIDJAN – Plateau (RCI)</b></p>
--

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- 2) Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2021.
- 3) Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels établis selon le référentiel SYSCOHADA, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- 4) Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- 5) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 6) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 7) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- 8) Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
- 9) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

**La liste des actionnaires, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.**

**Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.**  
**Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.**

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**M. Mahmoud RAJAN**  
Président du Conseil d'Administration

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Première résolution : Approbation des Comptes et du Bilan.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte nette **d'Un milliard Deux cent soixante-seize millions Trois cent trente-six mille Cent soixante-douze (-1 276 336 172) Francs CFA.**

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.**

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., les conventions réglementées visées par les dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

**Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2021.**

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui se solde par une perte nette **d'Un milliard Deux cent soixante-seize millions Trois cent trente-six mille Cent soixante-douze (-1 276 336 172) Francs CFA :**

	<b>FCFA</b>
Perte nette de l'exercice	<b>(1 276 336 172)</b>
Dotation à la réserve légale	0
Dividendes bruts (1)	
Report à nouveau exercices antérieurs	115 641 020
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>(1 160 695 152)</b>

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

	<b>FCFA</b>
Capital	8 814 837 500
Prime d'apport, d'émission, de fusion	13 195 301 270
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	(1 160 695 152)
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>23 674 468 752</b>

**Quatrième résolution : Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes IFRS.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ensemble consolidé, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés et individuels établis selon les normes comptables

internationales IFRS, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Cinquième résolution : Quitus**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Sixième résolution : Pouvoirs en vue des formalités.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.